



Trois questions à

Philippe Maillard
Directeur général
Groupe APAVE

Comment le groupe APAVE contribue-t-il par ses métiers à la transition écologique ?

Le groupe APAVE est né en 1867 avec la révolution industrielle avec deux missions : assurer que les machines fonctionnent, et que l'activité industrielle, protège la santé et la sécurité des travailleurs. Ces missions se sont aussitôt élargies à la maîtrise des risques industriels, intégrant la sécurité électrique au début du 20^e siècle, l'environnement dans les années 1970, et la cybersécurité depuis 2000. Les associations régionales Apave se sont développées au fil des années, pour ensuite être fédérées et aboutir à la construction d'un seul groupe en 2011. Avec aujourd'hui

13 000 collaborateurs, dont 9 000 ingénieurs et techniciens, le groupe exerce dans plus de 50 pays pour des clients qui sont à 75 % français.

Depuis 2020 le groupe s'est doté d'un plan stratégique ambitieux en termes de croissance et de développement international, et s'est donné les moyens financiers de cette stratégie avec l'entrée au capital (36 %) du fonds d'investissement PAI Partners. L'actionnaire principal du groupe Apave reste une association (le Gapave), en cours de transformation en fondation reconnue d'utilité publique.

Apave réalise un peu plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires dans cinq métiers : l'inspection réglementaire, qui représente près des deux tiers de l'activité, la formation professionnelle (400 000 stagiaires habilités chaque année), les essais et mesures, la certification et la labellisation et, enfin, le conseil et l'accompagnement technique. Tous ces métiers sont nécessaires pour accompagner la transition écologique des clients, des PME aux grands groupes. Le groupe a d'ailleurs développé une gamme de solutions dans le domaine ESG pour accompagner les clients dans la réussite de leur propre transformation écologique (aide à la certification des systèmes de management environnemental, préparation des dossiers d'autorisation des infrastructures énergétiques, analyse de sols et de biodiversité, développement de labels...).

En matière énergétique, les services proposés sont vastes : réalisation de diagnostics de performance énergétique ou d'analyses de cycle de vie, vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre.

L'activité ESG représente environ un quart de l'activité totale et la moitié est dédiée à l'environnement. Nous investissons activement pour en accélérer le développement, forts d'une conviction : pas de transitions écologiques et énergétiques réussies et pérennes, sans confiance et sans sécurité.

Quels sont les nouveaux risques auxquels les industriels sont confrontés ?

La prise en compte des risques liés au changement climatique est, pour nombre d'industriels, une nouvelle dimension. Prenons un exemple : le phénomène de gonflement et retrait des argiles génère un vieillissement accéléré d'infrastructures, de ponts et d'ouvrages d'art. La sécurité de nos infrastructures était déjà un chantier fondamental ; ce phénomène n'en fait qu'accélérer la nécessité et l'urgence

d'agir. Pour en gérer le risque et anticiper les défaillances, il est possible d'équiper les ouvrages de capteurs qui mesurent en continu l'évolution de l'état structurel.

Plus largement, l'arrivée de nouvelles technologies dans les industries crée de nouveaux risques. Des risques qui doivent être anticipés et gérés. La formation des salariés est un élément essentiel. Nous constatons que la demande en formations spécifiques habilitantes augmente en lien avec la création de nouvelles lignes de métiers ou de nouveaux modes de production des clients.

Dernier risque majeur : les risques numériques qui font partie de la palette d'expertises d'Apave. Un virage que nous avons pris pour répondre aux demandes clients. Audits de vulnérabilité, tests d'intrusion, formation des équipes, certification... autant de possibilités offertes aux entreprises pour leur permettre de réduire leurs risques face à cette menace majeure.

Comment conduisez-vous votre propre transition écologique ?

Nous avons décidé de réaliser notre bilan carbone 2022 avec une approche d'exemplarité méthodologique et d'exhaustivité. Le groupe émet 106 000 teqCO₂, dont les trois quarts relèvent du scope 3. Nous venons de terminer notre feuille de route qui doit nous permettre de réduire cette empreinte carbone : être ambitieux, tout en restant réalistes.

Le réalisme de nos actions est important pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Prenons l'exemple des véhicules électriques : nous avons aujourd'hui un parc de 6 000 véhicules que nous avons entrepris de « verdier ». Au-delà du coût, nous faisons face à des enjeux structurels : la capacité de recharge chez les salariés, la disponibilité de véhicules électriques – il y a aujourd'hui des délais de 8 à 12 mois –, la couverture territoriale des bornes et les modalités contractuelles : notre parc est en leasing de 4 ans et se renouvelle donc progressivement. Notre objectif est de réduire notre empreinte de 12 % en 2030 par rapport à 2022.

Pour agir, il faut engager. Nous avons décidé de former 100 % de nos salariés sur ces deux enjeux : changement climatique et transitions durables, ainsi qu'à la stratégie du groupe.

Enfin, nous faisons un gros effort pour améliorer la sobriété de notre parc immobilier qui est ancien et très diffus compte tenu de l'histoire du groupe.

édito

La perspective d'une transformation d'ampleur se précise avec l'annonce de la planification écologique ; les sondages montrent que les Français s'attendent à une accélération et attendent les réponses des entreprises sur le sujet. La montée des taux d'épargne témoigne selon certains experts d'une attitude de prudence et de premières limitations de la consommation.

Le dialogue avec Philippe Maillard ci-contre confirme que les entreprises ont une conscience de plus en plus précise des nouveaux risques environnementaux, surtout ceux créés par le changement climatique, et se préparent à s'en prémunir.

La Question ouverte, elle, s'interroge sur le poids donné à la nature : pour tenir les engagements dans l'accord de Kunming-Montréal, la nature devrait avoir le même poids que le climat dans les décisions des acteurs économiques. Ce n'est pas encore le cas, pour de multiples raisons. Comment rééquilibrer ?

Claire Tutenuit
Déléguée générale